

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
En exercice 86	7 février 2020	24 février 2020
Quorum 60		
Votants 75		
Suffrages exprimés : 75		

Séance du 04 mars 2020

N°200304-17

L'an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Patrick BARTHÉLÉMY, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Thierry FABAREZ, Franck FOIRET, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLÉ, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Michel LIEURY représenté par M. Emmanuel BOUST
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre LIBERT
M. Michel SERY représenté par Mme Magalie LEGRAS

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLOT
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Joël SALLÉ
M. Jérôme DOUILLET a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Patrick VICTOR
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à M. Sylvain MONNIER
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Régis PETIT a donné pouvoir à M. Jean-Michel COLOMBEL

Absents excusés :

MM Jean-François ALIGNY, Claude DESAEGER, Stéphane FOLLIN

Absents :

MM Rémy BELLANGER, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Hervé MOUQUET et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves LEFRIQUE a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Bilan des transactions immobilières 2019

N°17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4 et L.2241-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis à délibération et annexé au Compte administratif,

Considérant que le bilan annuel des acquisitions/cessions a pour objet de donner un état de la réalité physique des opérations foncières réalisées au cours d'une année,

Considérant que le tableau ci-dessous reprend le bilan des acquisitions et cessions effectuées par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre en 2019,

Considérant que la présente délibération sera annexée au compte administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 février 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 20 février 2020.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **valide le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2019.**

DESIGNATION DU BIEN	BUDGET	DOMAINE DE COMPETENCE	ADRESSE	VENDEUR	BÂTI	N° DE DELIBERATION	PRIX	FRAIS D'ACTE	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE
ACQUISITIONS											
Terrain (ECHANGE)	ASSAINISSEMENT DELEGATION	EAU - ASSAINISSEMENT	VITTEFLEUR - Bois laguette	CCCA	NON	180221-08	0€ (échange de parcelle, valeur vénale 8422€)	charge CCCA	16/09/2019	AH 36	42a 11ca
TOTAL ACQUISITIONS											
CESSIONS											
Bâtiment "Ex-Apave"	ZONES INDUSTRIELLES	ECONOMIE	ST-VALERY-EN-CAUX - ZI DU DITRICT 1 rue Marcel Delorme	ACQUEREUR Société GOMER	OUI	181205-30	65 000,00 €	charge acquéreur	16/09/2019	ZH 307/ZH 308/ ZH 1a 01ca/ 4a 21ca	
Terrain (ECHANGE)	ASSAINISSEMENT DELEGATION	EAU - ASSAINISSEMENT	SAINT RIQUIER ES PLAINS, Hameau de Veauville	M. et Mme Jacques LEBLOND	NON	180221-08	0€ (échange de parcelle, valeur vénale 8422€)	charge CCCA	16/09/2019	B 974 (division B 789)	43a 13ca
Logement habitation	BUDGET PRINCIPAL	PATRIMOINE-LOGEMENT	BUTOY-VENESVILLE, 3 résidence de la Sainte Ville	LEFRANT Benjamin - BROCHARD Carla	OUI	190603-38	130 000,00 €	charge acquéreur	16/09/2019	150 ZA 56	8a 66ca
Logement habitation	BUDGET PRINCIPAL	PATRIMOINE-LOGEMENT	BERTHEAUVILLE, 571 grande rue	M. et Mme Mario MARTOT	OUI	190925-25	130 000,00 €	charge acquéreur	15/10/2019	A 109	20a 90ca
TOTAL CESSIONS											
							0,00 €				
							0,00 €				
							325 000,00 €				
LISTE DES DECLARATIONS D'UTILITE PUBLIQUE											

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

- Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.
- Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 27 - Séance du 04/03/2020 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture :
Date de publication :

Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200304-200304-17-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020